

Réunion du Conseil municipal du 30 octobre 2013

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie, à 20 h.00. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués, tous sont présents sauf Mme DELPRAT, M. COLY (procuration à B. SEINCE) et J-L. RAYNAL, excusés.

1. **P-V. de la réunion du 8 août 2013** : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. **Point sur les travaux :**

Service des Eaux : L'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique relatif aux captages du Mons a été affiché dès réception et transmis aux propriétaires de terrains inclus dans le périmètre rapproché par courrier recommandé. Une réunion sur le terrain aura lieu le 5 novembre. Les travaux doivent débiter prochainement, les clôtures seront réalisées par les employés municipaux.

L'entreprise qui devait terminer les travaux d'étanchéité au château d'eau du Mons a déposé le bilan, il est donc nécessaire de trouver une autre entreprise spécialisée.

L'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres concernant la conduite de la station de pompage au réservoir de Chassagne est fixée au 7 novembre à 11 H. Le planning prévoit une ouverture de chantier en décembre. Un emprunt sur 12 ou 15 ans doit être contracté, le montant n'est pas fixé, un virement de crédits du budget communal est autorisé. Une convention de servitude doit être établie avec M. J-P. VINCENT.

Assainissement - Station d'épuration du bourg : Après avis de la société SOCAMA, le système de bassins enterrés reliés est insuffisant compte tenu du nombre équivalent/habitants et ne convient pas à notre desserte. Le bureau d'études poursuit le projet de station – roseaux.

Bâtiments : Le chantier de la maison de l'entrée du bourg avance mais avec deux mois de retard, il est actuellement au stade de pose des cloisons. La fin des travaux est prévue pour fin février.

Le conseil municipal est d'accord pour acheter six petites tables pour deux personnes pour compléter le mobilier du restaurant, remplacer les anciennes fenêtres à simple vitrage de l'hôtel, changer le four et faire effectuer le gainage de la cheminée pour permettre l'installation d'un poêle à bois dans la salle.

A la salle omnisports, l'E.S.S. voudrait pratiquer le FUTSAL en semaine par équipes de 6 ou 7 joueurs, pour cela soit l'intégralité du sol (655 m²) de cette salle doit être recouverte de tarflex avec traçage soit un traçage peut être effectué sur l'existant. Après avoir examiné plusieurs devis, le conseil municipal opte pour la solution du traçage uniquement sur la partie revêtue existante.

Voirie : Il est demandé à l'entreprise BREUIL de faire les murs de soutènement de Spontour et d'Aussinanges (au fond du village) avant fin 2013.

La réunion de la commission a établi le programme 2014 (cité de la Chassagnade, rue de Spontour de l'église à « La Crou », voie au Breuil). Une demande sera déposée au conseil général au titre d'une nouvelle dotation quinquennale.

3. **Délibérations à prendre :**

. Suite à la cessation d'activité du bar de Mme Frédérique BETTI à Spontour, le conseil est d'accord pour acquérir la licence 4 au prix de 2 500 € pour la faire exploiter au centre touristique par CAP Familles moyennant une redevance annuelle supplémentaire de 250 €. Un avenant au contrat de Délégation de Service Public sera signé.

. L'O.N.F. propose de faire une nouvelle éclaircie sur une parcelle de 5 Ha de la forêt sectionale du Mons. Le conseil donne un avis favorable.

. L'association « La Dordogne de villages en barrages » demande que les chemins de la commune empruntés par la Grande Randonnée de Bort à Argentat soient inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (P.D.I.P.R.). Une partie du tracé est déjà inscrit, seules quelques portions de chemins ruraux sont concernées. Le conseil est favorable.

. La Communauté de Communes a délibéré favorablement pour s'engager dans une stratégie de prospective territoriale notamment pour réfléchir à la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire du Pays de Haute Corrèze et du Pays d'Egletons. A la compétence obligatoire de l'aménagement de l'espace est ajouté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les statuts de cette collectivité en seront donc modifiés.

. Une clause particulière a été ajoutée au bail commercial de l'hôtel-restaurant : les gérants auront un droit de préférence à prix égal en cas de vente des locaux.

. Le conseil décide d'admettre en non-valeurs les derniers loyers dûs par M. LAJOINIE pour une somme totale de 3 175 €.

. L'installation d'une passerelle au-dessus de la Luzège à proximité du viaduc est en cours par le Syndicat du Transcorrèzien. Elle est ancrée sur une parcelle appartenant à la section du Bourg et l'accès est situé sur une parcelle de la section d'Aussinanges. Des renseignements complémentaires seront demandés à la préfecture en vue de la vente d'une partie de ces parcelles.

. M. David CHAULET a demandé si la Commune pourrait lui vendre une bande de terrain d'environ 5 m. de largeur en bordure de la parcelle appartenant à la Commune tenant lieu de placette publique dans le village de Durfort afin de pouvoir accéder à la cave et ouvrir une fenêtre au pignon de la grange qu'il vient d'acquérir. A priori, le conseil n'y voit pas d'objections. La commission chargée de la voirie se rendra sur place le 6 novembre pour en déterminer les limites.

4. Identifications des rues :

Une réunion préparatoire a eu lieu avec des représentants de la Poste. La numérotation de l'agglomération du bourg a été élaborée. Le nom des rues reste à définir. Spontour sera étudié lors d'une prochaine rencontre.

5. Questions diverses :

. Depuis l'entrée de notre commune en intercommunalité, la garderie de l'école gérée par la COM - COM est désormais payante en fonction du quotient familial des foyers et des tarifs.

. M. le Maire informe qu'une étude préfigurative à la structuration territoriale des Pays de Haute Corrèze et d'Egletons regroupant toutes les communautés de communes de Haute Corrèze va être engagée.

. La date du repas offert par la Commune aux personnes de plus de 65 ans est fixée.

. Le Noël des Ecoles aura lieu le jeudi 19 décembre.

. Le prochain conseil est prévu le 19 décembre à 20 h.00.

. La séance est levée à 23 H.

